



# Déclaration de la FSU Marne

## CDEN du 30 avril 2020

### Partie « premier degré »

#### Réouverture des écoles

Dans la continuité du discours du Premier ministre devant l'Assemblée nationale, le Ministre de l'Éducation nationale confirme l'impréparation du gouvernement sur un retour de l'école le 11 mai, une date qui n'est validée par aucune autorité médicale.

Ce serait donc aux enseignants et aux collectivités territoriales d'assumer les responsabilités renvoyées au niveau local et d'appliquer un protocole sanitaire, dont nous avons depuis hier le projet, qui demande du temps pour sa mise en œuvre.

D'une manière générale les regroupements ne sont autorisés que jusqu'à 10 personnes sauf dans les classes où pourraient se trouver 15 élèves c'est à dire 16 voire 17 ou 18 personnes, avec l'enseignant et les autres adultes (ATSEM, AESH...) dans une salle de 50 mètres carrés.

En Belgique la norme est précise, de nature à permettre de prendre des décisions : 4 m<sup>2</sup> par élève et 8 m<sup>2</sup> par adulte. En France, 15 élèves pour 50 m<sup>2</sup>. Cela fait déjà une belle surface que toute les classes n'ont pas en comptant, de plus, le mobilier. 10 élèves en élémentaires et 5 en maternelle sont les normes demandées par le SNUipp-FSU et qui correspondraient sensiblement aux normes belges pour les classes les plus chargées.

Pour le SNUipp-FSU, on prend le problème par le mauvais bout !

La vraie question est de savoir combien on peut accueillir d'élèves en assurant la sécurité sanitaire de tous : en fonction de la surface de la classe (4m<sup>2</sup> par élève + la place pour la maîtresse, l'atsem, l'aesh), en fonction des sanitaires (pour ne pas passer sa journée au lavabo), en fonction des locaux en général, etc.

C'est seulement après ces constats que l'on pourra envisager le nombre d'élèves que l'on peut accueillir, déterminer les catégories d'élèves prioritaires, communiquer avec les parents.

Alors qu'aucun protocole sanitaire n'a encore été officiellement présenté par le ministère, les enseignants devraient avoir prévenu toutes les familles entre le 4 et le 7 mai des modalités de retour dans les écoles. Le ministre évoque une personnalisation du parcours de l'élève, alors que la fréquentation de l'école ne serait pas obligatoire, et que personne ne sait combien d'enseignants seront véritablement disponibles.

Aucun pays en Europe ne traite le processus de déconfinement de l'école avec autant de légèreté. Enfin, si la santé est mise en avant, le gouvernement fait le choix de l'économie, les plus jeunes élèves retrouvant les premiers le chemin de l'école alors que la proximité y est plus grande et le respect des gestes barrières plus difficilement applicable. Sans compter que la différenciation territoriale entre départements "verts" et "rouges" ne serait pas prise en compte pour le 1er degré.

Nous avons besoin d'un temps long pour engager un travail entre les enseignants, les parents et les élus, pour décliner localement un cadre national et consulter les conseils d'école sur sa faisabilité. Ce sont ces conditions qui doivent prévaloir pour organiser la rentrée sans qu'aucune pression ne soit exercée.

Monsieur l'Inspecteur d'académie, vous nous avez assurés, et nous n'en doutions pas, que la question de la sécurité des élèves et des enseignants était pour vous essentielle et que les écoles de notre département ne réouvriraient pas si les conditions de sécurité n'étaient pas remplies. Nous ne doutons pas que ce soit aussi la priorité de Monsieur le Préfet, qui a un rôle prépondérant dans la chaîne décisionnaire, de Monsieur le Président du Conseil départemental ainsi que de l'ensemble des Maires et Présidents de COMCOM de notre territoire, ces derniers ayant une responsabilité particulièrement écrasante.

L'ensemble des questions qui demeure à ce jour sans réponse, ne fait que développer l'anxiété des parents, des enseignants, des élèves, des agents territoriaux et administratifs. Dans la région Grand Est, particulièrement touchée par la pandémie, ce sentiment est décuplé.

Le SNUipp-FSU a déposé une alerte sociale à compter du 11 mai et, afin d'éviter tout retour précipité, il accompagnera les enseignants et enseignantes sur les modalités d'usage du droit de retrait et du droit d'alerte.

Pour le SNUipp-FSU, l'école ne peut pas être le terrain de jeu du déconfinement.

Le SNUipp-FSU tire donc la seule conclusion possible : l'école ne doit pas reprendre le 11 mai.

### **Carte scolaire 2020**

On a un peu de mal à suivre la ligne directrice de gestion de la carte scolaire ministérielle ainsi que la cohérence de l'ensemble. Une dotation supplémentaire presque trois fois supérieure au nombre de postes créé initialement a de quoi laisser dubitatif.

Jean-Michel Blanquer rompt-il avec la politique qu'il a mené depuis son arrivée rue de Grenelle ?

La corrélation entre cette annonce et l'épidémie en cours nous interroge grandement.

C'est surtout l'annonce d'un changement radical dans la politique de répartition des postes. Comme le Ministre l'avait annoncé le 27 mars, la priorité est nettement donnée aux zones rurales avec impossibilité de fermer une classe sans l'accord du Maire. L'an dernier, en toute fin de carte scolaire, c'étaient les écoles qui ne pouvaient pas être fermées sans accord des autorités locales compétentes.

Ne faisons pas la fine bouche, l'annonce de la création de ces 1248 postes est une bonne nouvelle.

Une bonne nouvelle pour les écoles rurales, même s'il convient de s'interroger, au plan départemental, sur l'équité avec les écoles en milieu urbain et plus spécifiquement en éducation prioritaire. Après cette réorientation, notre inquiétude demeure grande concernant l'avenir de l'Education prioritaire dans notre pays.

En effet, comme le montre la répartition de la nouvelle dotation, seules les académies rurales, qui sont aussi celles où la population scolaire diminue le plus, se voient attribuer des moyens supplémentaires importants.

Notre académie passe d'un retrait de 30 postes à une dotation positive de 30 postes grâce à la rallonge de 60 postes qui lui est attribuée.

Cette rallonge profite donc prioritairement aux départements les plus ruraux, le 08 et le 52, qui avaient subi une forte taxation et voient ainsi leur situation s'améliorer tout en restant dans le négatif.

En recevant 7 postes supplémentaires, notre département bénéficie donc d'une dotation totale de 25 postes. C'est peu, mais on pouvait s'attendre à pire.

Vos choix, Monsieur l'Inspecteur d'académie, ont été très contraints par les annonces ministérielles au détriment de votre vision des priorités départementales de la carte scolaire.

Les priorités du SNUipp-FSU 51 sont multiples et ne pourront pas être détaillées dans cette déclaration. Elles sont cependant connues par toutes et tous.

L'allègement des effectifs à tous les niveaux, pour faciliter, entre autres, l'inclusion en est une.

Il est aussi impératif d'abonder le vivier des titulaires remplaçants permettant ainsi une restauration de notre formation continue ainsi que la continuité du service en cas d'absence d'enseignants.

La situation dans les circonscriptions est souvent plus que tendue.

Dans de très nombreuses situations, les RASED ont aussi besoin d'être complétés.

Notre dotation départementale n'y suffira certes pas.